

Tourisme littoral

Description de l'activité

Définition

Le tourisme est défini par l'INSEE comme « les activités déployées par les personnes au cours de leurs voyages et séjours dans des lieux situés en dehors de leur environnement habituel pour une période consécutive qui ne dépasse pas une année, à des fins de loisirs, pour affaires et autres motifs non liés à l'exercice d'une activité rémunérée dans le lieu visité ». Sur le site Natura 2000 Cap d'Erquy-Cap Fréhel, le tourisme est une activité très développée.

Les pratiques

Les activités touristiques sur le littoral s'expriment de manière diversifiée dans l'organisation économique et sociale du littoral. Sur le site Natura 2000 Cap d'Erquy - Cap Fréhel, outre la fréquentation des plages qui génèrent des concentrations importantes de population sur les zones d'estrans et de haut de plage, le tourisme estival est garant de la vitalité d'une multitude d'évènements et de manifestations valorisant le patrimoine dans les ports et le très proche littoral. Les liaisons maritimes qui permettent la découverte des falaises d'Erquy à Fort la latte sont typiques de ce tourisme « de découverte ». De manière plus ponctuelle, en témoignent aussi par exemple le succès des départs de courses au large mais aussi les fêtes autour des produits de la mer (fête de la Coquille Saint Jacques).



Château de Fort-la-Latte



Départ de la route du Rhum le 4 novembre 2018 depuis les falaises du Cap Fréhel

Le littoral offre quantité d'activités récréatives. Les chemins de grandes randonnées (GR34) permettent d'explorer le territoire et le littoral en particulier. La possibilité de découverte de paysages spectaculaires, à l'interface entre terre et mer, attirent chaque année des centaines de milliers de visiteurs, avides du spectacle toujours renouvelé de la puissance de la mer. Ces visites peuvent être accompagnées. Différents opérateurs privés ou publics sont investis pour faire découvrir le milieu marin, sa faune et sa flore mais aussi le patrimoine culturel du site. Il existe une diversification considérable des produits proposés, dont font désormais partie la découverte de la pêche traditionnelle, les randonnées et balades en canoë – kayak, ou l'observation des dauphins avec des opérateurs associatifs. Les espaces naturels protégés littoraux constituent ainsi des sites privilégiés

pour la découverte de la nature, et la sensibilisation à l'importance du lien entre la terre et la mer. Les gestionnaires de ces espaces (par exemple le Syndicat Mixte du Grand Site de France Cap d'Erquy – Cap Fréhel) organisent régulièrement des visites destinées à présenter au grand public le patrimoine naturel et culturel de ces sites d'exception.

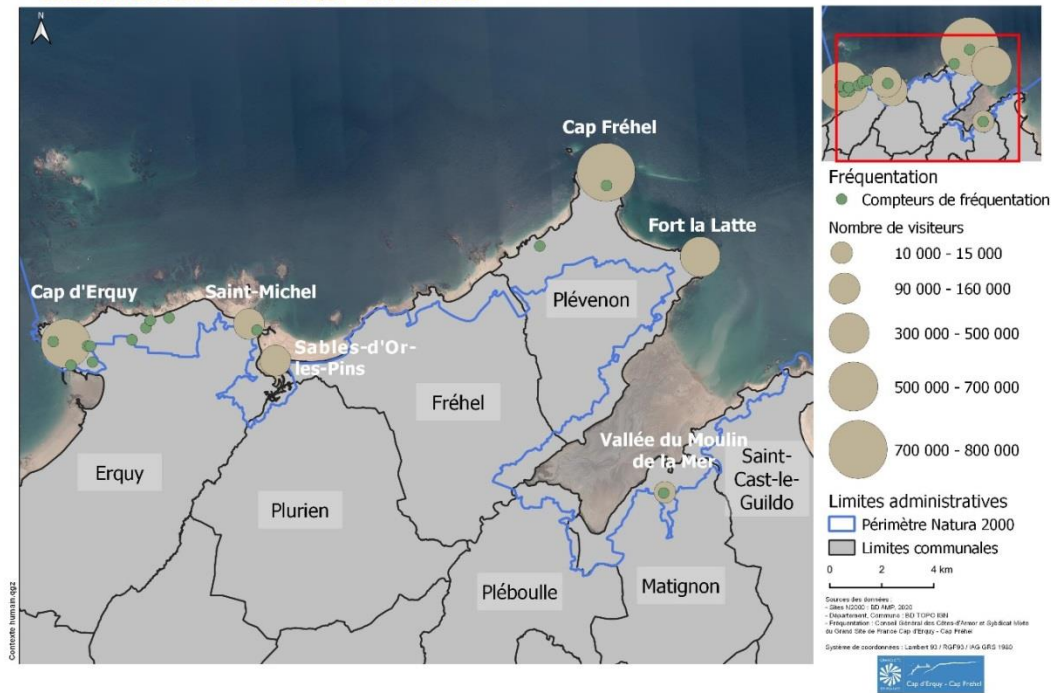
Les activités aériennes permettent, elles aussi, de découvrir le littoral depuis le ciel. Les espaces arrière-littoraux comptent un nombre important d'aéroclubs, d'aérodromes et d'écoles d'aviation, où se pratiquent principalement le vol libre, l'aéromodélisme et l'ULM. D'autres activités aériennes plus marginales (montgolfière...) permettent elles-aussi de profiter au mieux du paysage et peuvent générer également des pressions directes ou indirectes sur le patrimoine naturel présent en zone littorale.

Ces différentes activités sont décrites en détail dans les fiches thématiques du DOCOB. Cette fiche complémentaire des précédentes, permet surtout d'évoquer l'importance économique de l'activité touristique mais aussi ses conséquences sur l'écosystème et les nécessaires adaptations mises en œuvre par les collectivités territoriales pour gérer les flux saisonniers sur les lieux les plus attractifs en période estivale mais aussi hors saison durant des périodes plus courtes (et lors d'évènements particuliers qui attirent parfois des foules immenses (ex : départs de courses, festivals).

L'activité sur le site Natura 2000

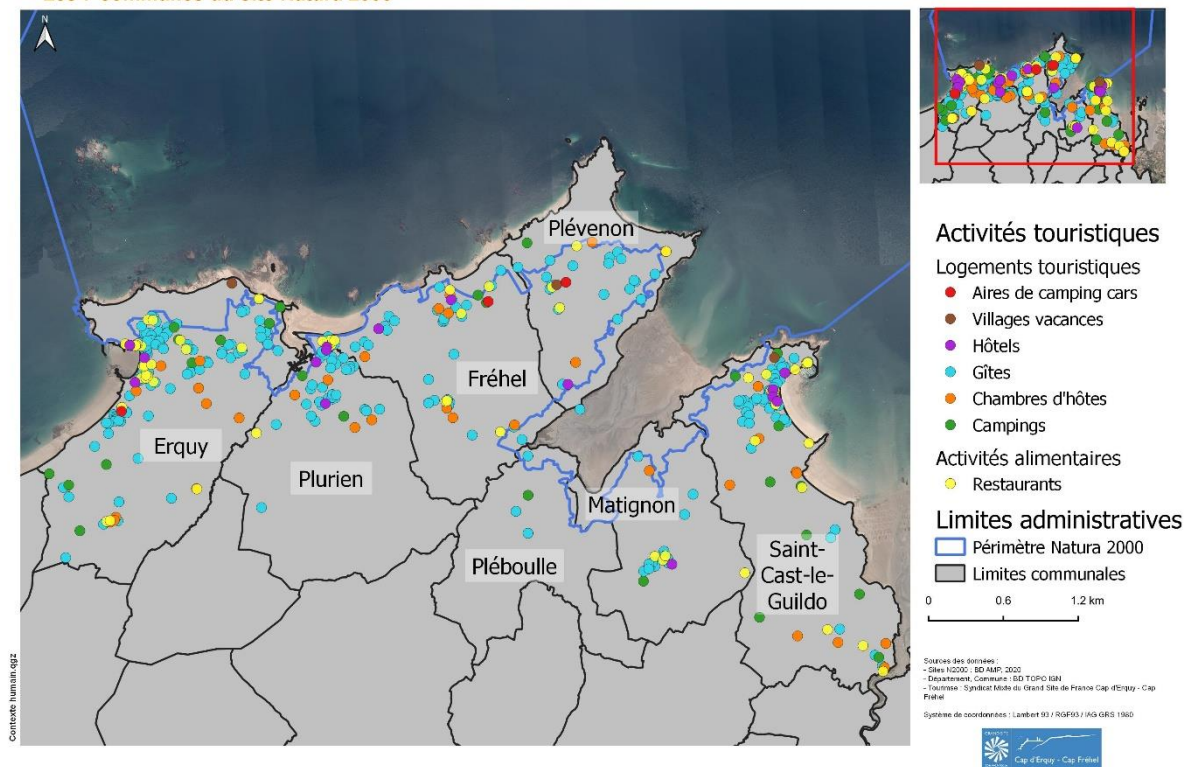
Spatialisation de l'activité

Les caps (Erquy, Fréhel, Fort la latte), les plages (Saint-Michel, Sables d'Or-Les-Pins) et quelques sites emblématiques comme la Vallée du Moulin de la Mer sont les sites les plus fréquentés du site Natura 2000. Il est estimé que 787 000 personnes sont parties à la découverte du Cap Fréhel depuis le parking de la pointe en 2019. La fréquentation réelle globale est estimée proche du million. Le nombre de visiteur au Cap d'Erquy est quant à lui estimé à 600 000 visiteurs. Ce sont les deux des trois sites les plus visités du département avec la Côte de Granit Rose (CAD, 2020b). Par ailleurs, près de 100 000 passages sont comptabilisés annuellement coté plage des dunes de Sables-d'Or-les-Pins. En plus de cela, le Site Natura 2000 accueille le second site à billetterie le plus visité du département, le Fort la Latte avec 180 000 billets vendus (CAD, 2020b) et 400 000 visiteurs en comptant les visiteurs fréquentant les alentours de la Pointe la Latte (Carte 1).



Carte 1 : Fréquentation du site Natura 2000 Cap d'Erquy – Cap Fréhel

La majorité des logements touristiques se situe sur la frange littorale des communes et sur les bourgs (Carte 2).



Carte 2 : Localisation des activités touristiques d'hôtelleries, de locations immobilières et de restaurations

Acteurs et pratiquants

Les acteurs sont divers et variés et interviennent à plusieurs échelles.

- **Collectivités territoriales** : A l'échelle supra, c'est la Région qui est chef de file de la politique tourisme, mais elle partage ses compétences avec l'échelon départemental et les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale. On citera notamment Côtes d'Armor Destination, les offices du tourisme à l'échelle communale ou intercommunales, les services des collectivités territoriales en charges des missions logistiques (gestion de l'eau, des déchets, ...) et localement le syndicat mixte Grand site de France Cap d'Erquy – Cap Fréhel.
- **Structures professionnelles** : Ils comprennent les loueurs de logements touristiques, l'hôtellerie, la restauration. Les autres acteurs touristiques liés à des activités culturelles et sportives seront traités dans les fiches traitant de ces thématiques. La chambre de commerce et de l'Industrie (CCI) des côtes d'Armor
- **Services de l'Etat** : DDTM22, DREAL Bretagne, DCSJSA
- **Organismes scientifiques à consulter** : tous selon besoin

Les pratiquants sont exclusivement des touristes qui ont des profils très divers. On rencontre des familles, des couples, des personnes seules qui viennent sur le site pour des séjours de durées comprises majoritairement entre 1 journée à 2 semaines. La proximité du GR34 attire de nombreux randonneurs pédestres, tandis que la vélo littorale a permis un fort développement du vélo.

Saisonnalité des pratiques

Les activités touristiques ont principalement lieu durant la saison estivale de Juin à fin septembre. Cependant, l'activité est également importante lors des vacances scolaires et des week-ends prolongés.

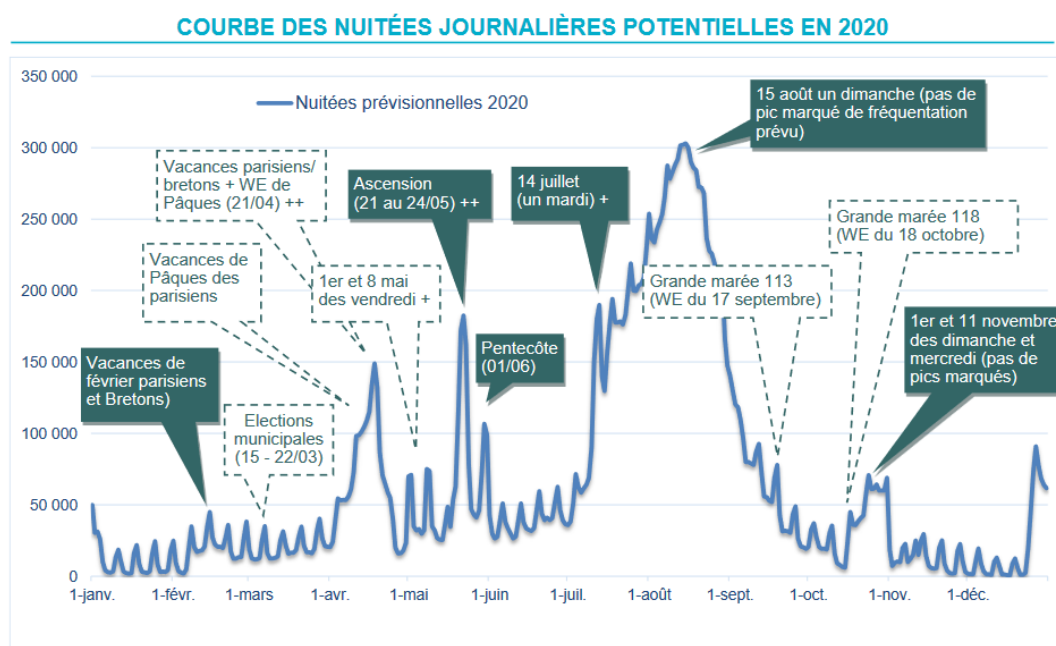


Figure 1 : Courbe des nuitées journalières potentielles en 2020 dans le département des Côtes-d'Armor. Ces données étaient une prévision et ne prenaient pas en compte la pandémie de covid-19. (Source : CAD, 2019)

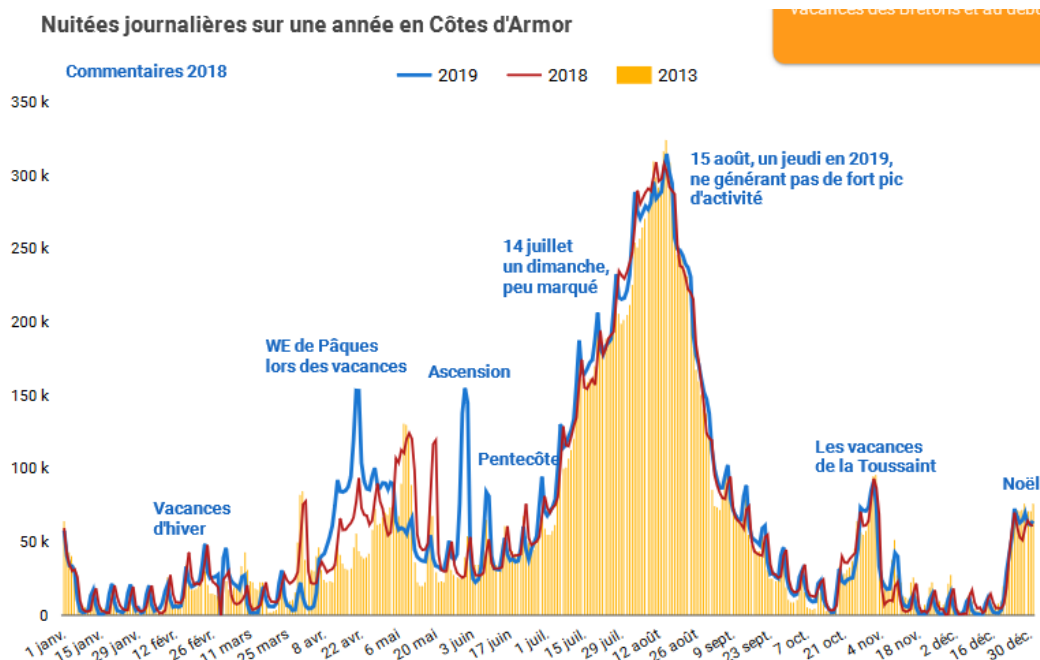


Figure 2 : Périodes de fréquentation en nuitées journalières sur une année en Côtes-d'Armor. (Source : CAD 2020)

Éléments quantitatifs

Le département des Côtes-d'Armor s'appuie fortement sur le tourisme pour son économie. Le tourisme est le 2^{ème} poids économique après l'agroalimentaire ce qui représente 9% du PIB du département en 2019. Les principaux critères sont l'emploi touristique, le nombre de lits et le nombre de nuitées dans l'hôtellerie de tourisme et de plein air. Les Côtes-d'Armor accueillent chaque année 3,5 millions de touristes, le plaçant au 17^{ème} rang national. En 2019, la consommation touristique a atteint 1 milliard d'euros de recette et a généré 6 340 emplois directs au sein de 1 669 entreprises. Le territoire du Cap d'Erquy – Cap Fréhel rassemble 11% des touristes des Côtes-d'Armor, 12% des nuitées et 13,4% de la consommation estimée du département (Tableau1). Le territoire rassemble aussi 7% des établissements de tourisme du département et 5% des salariés liés au tourisme. Les établissements des activités touristiques (embauchant des salariés) représentent à peu près 1/4 des entreprises du territoire de Cap d'Erquy - Cap Fréhel et embauchent 16 % des salariés du secteur.

Tableau 1 : Comparatif du pouvoir économique du tourisme entre le département des Côtes-d'Armor et les communes du site Natura 2000 Cap d'Erquy – Cap Fréhel. (Sources : Côte d'Armor destination, 2020)

Critères / Echelle	Nb touristes logés	Nb de nuitées	Consommation estimée (M€)	Nb Emplois	Nb entreprises
Côtes d'Armor	3,5 millions	23,5 millions	1 000 millions	6 340	1 669
Cap d'Erquy-Cap Fréhel	380 000	2,8 millions	134 millions	297	112

Les sept communes (Erquy, Plurien, Fréhel, Plévenon, Plébouille, Matignon et Saint-Cast-le-Guildo) appartenant au périmètre Natura 2000 Cap d'Erquy – Cap Fréhel comptabilisent 17% des 398 000 lits touristiques que compte le département (Côtes d'Armor Destination, 2020a). On compte ainsi 66 260 lits touristiques distribués sur les 7 communes sur lesquelles s'étend le site Natura 2000 Cap d'Erquy – Cap Fréhel en 2020.

Le tableau 2 montre une augmentation de la capacité d'accueil dans chaque catégorie d'hébergement¹ (+1468 lits au total entre 2018 et 2020) et une pression touristique dans les principales communes dépassant largement la population présente à temps plein. On constate également que les résidences secondaires représentent 64,8% des lits touristiques alors que les lits marchands ne représentent que 35,2%. Le nombre total de lits touristiques est alors de 66 260.

Tableau 2 : Nombre de lits touristiques par catégorie sur les différentes communes du site Natura 2000 (Sources : CAD – Insee – RP).

Tourisme au 1er janvier 2020	Erquy	Plurien	Fréhel	Plévenon	Pléboulle	Matignon	Saint Cast	Total
Hôtellerie de plein air	6417	716	3084	450	240	366	4641	15914
Hôtels	102	92	190	44	0	24	116	568
Résidences de tourisme	0	0	432	0	0	0	87	519
Meublés labellisés	1600	450	650	260	132	240	2245	5577
Chambres chez l'habitant	55	13	19	14	0	10	60	171
Gîtes d'étapes et de séjours	100	0	0	32	0	0	0	132
Hébergements collectifs	332	0	0	70	0	0	366	768
Nombre de lits marchands	8606	1271	4375	870	372	640	7515	23649
Parts des lits marchands	37,8%	37,8%	43,1%	33,5%	35,2%	33,3%	29,6%	-
Nombre de lits non marchands	14175	2095	5766	1725	685	1283	17882	43611
Nombre total de lits touristiques	21781	3366	10141	2595	1057	1923	25397	66260
Pression touristique (total)	582,6%	221,6%	647,2%	332,2%	122,6%	115,7%	766,1%	-
Comparatif nombre de lits touristiques en 2020 par rapport à 2018	+914	+214	+140	+117	0	+75	+8	+1468

¹ **Hôtellerie de plein air** : Terrains dont la mise à disposition des touristes est commercialisée sous forme d'emplacements nus permettant l'installation d'une tente ou d'une caravane, ou d'emplacements équipés d'un Habitat Léger de Loisirs ;

Hôtels : Etablissement commercial d'hébergement classé à usage collectif qui offre des chambres ou des appartements meublés à une clientèle de passage ;

Résidences de tourisme : La résidence de tourisme est un établissement commercial d'hébergement, faisant l'objet d'une exploitation permanente ou saisonnière. Elle est constituée d'un ensemble homogène de chambres ou d'appartements meublés, disposés en unités collectives ou pavillonnaires, offert en location pour une occupation à la journée, à la semaine ou au mois à une clientèle touristique qui n'y élit pas domicile ;

Meublés labellisés : Locations à la semaine disposant d'un label ;

Chambres chez l'habitant : Chambre chez l'habitant disposant d'un label ;

Gîtes d'étapes et de séjours : modes d'hébergements conçus pour recevoir les randonneurs et/ou les groupes ;

Hébergements collectifs : Structures d'hébergements adaptées aux familles et aux groupes ;

Nombre de lits marchands : Hébergement qui implique une transaction commerciale et financière (campings, hôtels, meublés) ;

Nombre de lits non marchands : Hébergements qui n'impliquent pas de transaction commerciale ou financière (résidences secondaires) ;

Pression touristique : Nombre total de lits touristique rapporté à la population municipale.

Les lits marchands sont répartis sur 31 campings, 15 hôtels (3 Erquy, 2 Plurien, 4 Fréhel, 1 Plévenon, 1 Matignon et 4 Saint-Cast-le-Guildo), 6 hébergements collectifs (Rozarmor à Erquy, PEP à Plévenon, VVF la Côte d'Emeraude à Saint-Cast-le-Guildo), 3 aires de camping-car, 69 chambres d'hôtes, 1152 meublés (meublés labellisés, non labellisés, classés et non classés), et au moins 75 restaurants (Tableau 3 et Figure 3).

Tableau 3 : Nombre et type de logements touristiques et de restaurants présents sur les 7 communes du Site Natura 2000 Cap d'Erquy – Cap Fréhel (Sources : Inventaire CAD-janvier 2020)

Tourisme au 1er janvier 2020	Erquy	Plurien	Fréhel	Plévenon	Pléboulle	Matignon	Saint Cast	Total
Campings	12	3	2	1	1	1	11	31
Hôtels	3	3	4	1	0	1	3	15
Hébergements collectifs	2	0	0	2	0	0	2	6
Aires de Camping-car	1	0	1	1	0	0	0	3
Chambres d'hôte	21	6	8	7	0	4	23	69
Meublés	320	90	130	46	19	48	499	1152
Restaurants	28	1	12	4	0	4	26	75

LITS PAR TERRITOIRES

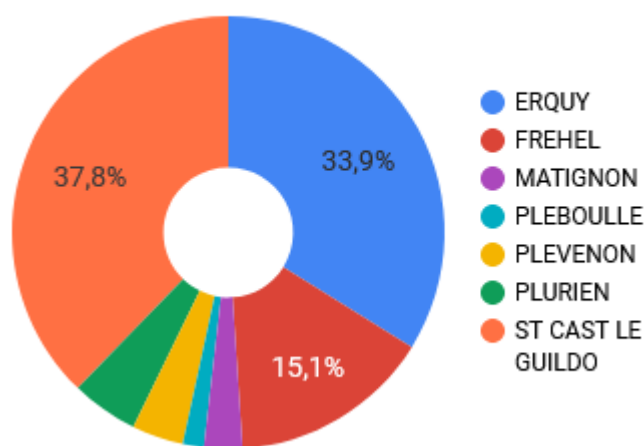


Figure 3 : Proportion des lits en fonction des communes (Sources : Côtes d'Armor Destination - CRT - Armorstat)

Il est à noter que le territoire est incapable d'héberger un tel flux de visiteurs. Ceux-ci se répartissent dans un rayon de 40 kms environnants.

Une partie du territoire est largement dominée par les résidences secondaires notamment sur les communes d'Erquy, de Fréhel et surtout de Saint-Cast-le-Guildo. La commune de Plévenon est quasiment à l'équilibre. Alors que les communes de Plurien, Pléboulle et Matignon ont en majorité des résidences principales. On recense 8722 résidences secondaires en 2020 pouvant accueillir au total 43 610 personnes sur le territoire comprenant ces communes (Tableau 4).

Tableau 4 : Proportions des résidences secondaires et principales sur les 7 communes du Site Natura 2000 Cap d'Erquy – Cap Fréhel (Sources : Insee, 2017)

	Résidences principales	Résidences secondaires	Logements vacants
Erquy	41%	56%	3%
Plurien	61%	36%	3%
Fréhel	38%	60%	2%
Plévenon	51%	46%	3%
Pléboulle	72%	27%	1%
Matignon	71%	21%	8%
Saint-Cast-le-Guildo	32%	66%	2%

La population du territoire est de 13 616 habitants pour 67 255 lits touristiques. La densité de population qui est de 103 hab/km² peut être comparée à la densité touristique qui elle est de 3 566 touriste/km².

Quelques spécificités vis-à-vis du tourisme en Côtes d'Armor :

Des séjours plutôt estivaux et relativement longs. Des clientèles de couples ou familles séjournant d'abord en location, campings (++) par rapport au 22) et en non marchand. Des touristes venant avant tout en séjour en voiture, proportion importante de camping-caristes. Importance des déplacements doux (22 % piéton et vélo) pour les touristes en séjour sur place lors des déplacements de proximité.

Réglementation et encadrement de l'activité

Gestion de l'activité

C'est la Région qui est chef de file de la politique touristique, mais elle partage ses compétences avec l'échelon départemental et les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (cf § Informations complémentaires). A l'échelon local, la politique touristique du territoire Erquy/Saint-Cast-le-Guildo suit les mêmes politiques du développement du tourisme que le département.

Le Grand Site de France Cap d'Erquy-Cap Fréhel ne recherche pas le développement touristique, l'une de ses missions est de soutenir le développement d'un tourisme durable et respectueux des paysages et de la nature.

Les enjeux sont notamment :

- Améliorer des dispositifs d'accueil sur les sites très fréquentés, et notamment sur les Caps
- Améliorer la répartition des touristes dans le temps et sur les sites
- Valoriser le patrimoine bâti
- Transmettre l'esprit du site et l'ensemble de ses valeurs avec des outils d'interprétation adaptés
- Rendre lisible l'offre éclatée, créer des liens entre les différentes ressources et permettre la diffusion des visiteurs au-delà des sites très fréquentés
- Modérer l'impact environnemental lié au développement des activités de plein air

Dans le département des Côtes-d'Armor il existe une association qui est le bras de la politique d'attractivité et touristique du Conseil Départemental, Côtes d'Armor Destination, l'Agence de Développement Touristique et d'Attractivité des Côtes d'Armor. Elle met en œuvre avec les partenaires publics et privés territoriaux les actions de développement et de promotion qui permettront au département des Côtes d'Armor de garder et de renforcer son attractivité. L'Agence met au cœur de sa démarche la question de l'attractivité du territoire départemental et de ses acteurs, à la fois sous l'angle des projets qu'il faut susciter, accompagner et sous l'angle de la promotion qui doit s'inscrire dans la durée. Cet enjeu constitue le point cardinal de toutes ses actions.

Ses objectifs sont :

- Apporter des outils d'aide à la décision
- Mutualiser les compétences avec les acteurs publics et inciter le partenariat public/privé
- Piloter les filières prioritaires : groupes, séminaires, randonnées, mer et littoral, équipements de loisirs
- Renforcer l'attractivité et la visibilité du territoire

Les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale ont pris compétence en matière de tourisme à travers la création de zones d'activités touristiques et de création d'Offices de Tourisme Intercommunaux. Lamballe Terre et Mer et en train de mettre en place une stratégie de développement touristique à l'échelle de son périmètre. Pour l'heure (janvier 2021) le diagnostic du territoire a été effectué. Dinan Agglomération est à l'initiative d'une marque touristique du territoire de l'EPCI ; « Dinan – Cap Fréhel ». Elle accompagne la valorisation et la promotion de l'ensemble du territoire de destination.

En plus de cela, les EPCI ont chacune leur Office de Tourisme affilié, mais ce sont des structures légalement différentes. L'Office de Tourisme Cap d'Erquy – Val André pour Lamballe Terre et mer qui est une Société Publique Locale. Et l'Office de Tourisme Dinan – Cap Fréhel du côté de Dinan Agglomération qui est une structure associative.

La Bretagne a connu un réel engouement, qui semblerait se confirmer (au niveau tourisme mais également en tant que territoire de vie avec l'installation de nouveaux habitants, le boom de l'achat immobilier...). Et donc peut-être de nouveaux flux touristiques qu'il va falloir gérer davantage. Nous menons actuellement des actions pour promouvoir et développer un tourisme sur l'automne-hiver, et ainsi inviter à découvrir le territoire à d'autres saisons. Cela représente cependant uniquement 16% des fréquentations à l'année.

Cadre réglementaire

Au niveau national

- Code du tourisme
- Loi n°2009-888 du 22 juillet 2009 **de développement et de modernisation des services touristiques.**
- La loi du 13 août 2004 **relative aux libertés et responsabilités locales** a opéré une simplification et une harmonisation du statut des offices de tourisme, d'une part, en supprimant la distinction

juridique entre les offices de tourisme et, d'autre part, en accordant aux collectivités locales compétentes le pouvoir exclusif de créer ces structures.

- La loi n°2006-437 du 14 avril 2006 **portant diverses dispositions relatives au tourisme** a non seulement ratifié l'ordonnance n°2004-1391 du 20 décembre 2004 relative à la partie législative du code du tourisme, mais aussi complété la législation propre à l'activité touristique sur de nombreux points. Elle institue en particulier un nouveau régime des communes touristiques et stations classées de tourisme qui entrera prochainement en vigueur.

Au niveau local

Le Préfet peut prendre des arrêtés limitant les activités touristiques.

Interactions potentielles de l'activité avec les habitats/Espèces Natura 2000

Sur l'écosystème en général

Le tourisme a un impact direct sur de très nombreux éléments de notre environnement. On distingue :

- les impacts liés aux transports vers le lieu de vacances et sur place : consommation d'énergie, émission de substances polluantes, bruit, saturation des infrastructures, ...
- les impacts liés à l'artificialisation de l'espace (construction d'hébergements, d'infrastructures, d'équipements touristiques et commerciaux) : destruction des espaces naturels et agricoles, modification des paysages, ...
- l'altération des milieux liés à la surfréquentation (piétinement, destruction d'écosystèmes fragiles comme les dunes ou les landes, érosion, eutrophisation, ...),
- les impacts liés aux activités touristiques : modification des paysages, émission de substances polluantes (peintures anti-fouling, carburants, ...), bruits qui génère un dérangement de la faune et de la flore,
- une augmentation de la production de déchets,
- un besoin d'adaptation des infrastructures d'assainissement, une augmentation de la consommation d'eau. Le système d'assainissement (collectif ou non collectif), mis en place sur les territoires touristiques, doit prendre en compte cette variation de charge entre la saison touristique et le reste de l'année pour assurer une bonne qualité du traitement des eaux usées.

P.S : tourisme littoral rime avec pavillon bleu, les difficultés locales sont ciblées sur des gros épisodes pluvieux (pas la même origine, ne pas lier les deux)

Même s'il est assez difficile de caractériser la contribution du tourisme littoral aux pressions (concernant les déchets c'est ramassage journalier sur les plages du coin et sites fréquentés du coin) en dehors des déchets de mytiliculture et morceaux filets de pêche, les apports marins sont de manière bcp plus importante apportés via les cours d'eau), on peut se référer au taux de fonction touristique qui est un indicateur de pression touristique. En effet, le taux de fonction touristique est le rapport entre la capacité en hébergements touristiques des communes (nombre de lits touristiques) et leur population résidente à l'année (DSF NAMO, 2019). Les territoires affichant un faible peuplement à l'année et une forte capacité d'accueil ont les taux de fonction touristique les plus élevés. C'est le cas des communes du site Natura 2000 (cf. tableau 1).

Initiatives et leviers d'actions [visant à limiter les interactions]

Mise en place et entretien de sentiers bien marqués

La mise en place et l'entretien de sentiers bien définis permet de limiter la perturbation à une partie des sites naturels et ainsi limiter le dérangement, le piétinement et l'érosion des autres endroits du site.

Aménagements de parking

Maîtrise de la fréquentation des sites sensibles en limitant les accès des voitures et des vélos aux milieux naturels et en canalisant la circulation des piétons sur certains sites sensibles.

Promotion des modes de déplacements doux

Conception et promotion de circuits de randonnée à pied et à vélo sur l'ensemble du territoire du périmètre du grand site Cap D'Erquy – Cap Fréhel.

Gestion de l'eau et des déchets

Cf fiches thématiques dédiées

Informations complémentaires

La politique touristique départementale

Le département des Côtes d'Armor a placé depuis longtemps le tourisme comme un facteur économique important à son développement. Un exemple parmi d'autre est le changement de nom du département. Le changement de nom du département des Côtes-du-Nord, devenues Côtes-d'Armor en 1990, est un processus complexe d'action publique porté par les élus et les professionnels du tourisme. Les discours sur ce changement, ceux de l'époque et ceux tenus aujourd'hui montre la dominance des logiques de marketing territorial et d'attractivité d'un côté. Le changement de nom apporte une nouvelle image au département. Par ailleurs le conseil départemental a défini en 2020 quatre axes de développement du tourisme pour les Côtes-d'Armor :

- Accompagner un secteur économique majeur, soumis à une concurrence intense
- Poursuivre les politiques de soutien et de promotion mises en place par le Département
- Consolider l'Agence Côtes d'Armor Destination, qui œuvre pour le développement touristique et l'attractivité de notre territoire
- Valoriser les six sites départementaux

Destinations touristiques

En région Bretagne, le tourisme représente 8,1% du PIB, ce qui est supérieur à la moyenne nationale de 7,4%. La Région Bretagne affiche à travers le Schéma régional du tourisme (2012-2014), son ambition de renouveler le modèle de développement tourisme Breton. En partenariat avec les territoires, il a donc créé 10 Destinations touristiques en Bretagne (Carte 3). Ces Destinations sont calibrées selon la réalité de la fréquentation et de la consommation touristique.



Carte 3 : Destinations touristiques de Bretagne (Source : TourismeBretagne.com)

Des rencontres avec les acteurs privés et associatifs intervenants dans le tourisme breton ont permis de confirmer l'intérêt et la nécessité de structurer un partenariat de concertation afin de renforcer la synergie entre acteurs privés et publics du tourisme. Fin 2016 « Les Ateliers du Tourisme Breton » ont arrêté quatre fondamentaux du modèle socio-économique du tourisme performant :

- L'identité bretonne comme vecteur d'appropriation, d'innovation et de différenciation, tant en matière de communication que de développement et de structuration d'une offre et de services performants
- Le partenariat public privé, qui doit permettre de réinterroger les approches traditionnelles pour faire émerger de nouveaux modèles économiques et organisationnels plus performants et pérennes
- La chaîne de valeur de tourisme dont chacun des maillons doit être pris en compte et intégré dans une vision systémique afin de favoriser l'expérience du visiteur et maximiser les retombées économiques
- Le développement durable qui constitue un socle de réflexion préalable et doit interroger, au-delà de la valeur économique, les impacts et interdépendances du tourisme avec d'autres politiques

La Région a ensuite créé les destinations touristiques pour coordonner les acteurs du tourisme par territoire. Le site Natura 2000 Cap d'Erquy – Cap Fréhel est à cheval sur deux destinations :

- Baie de Saint-Brieuc - Paimpol - Les Caps :

Leurs objectifs sont de valoriser le maillage important de sentiers et autres itinéraires de qualité pour promouvoir cette Destination comme un territoire de randonnées, mettre la gastronomie de qualité au cœur d'activités et animations, travailler sur la qualité de l'accueil des touristes. Les acteurs publics et privés positionnent déjà "Baie de Saint-Brieuc – Paimpol – Les Caps" comme une Destination qui s'engage.

- Cap Fréhel – Saint-Malo Mt St Michel :

La destination mise sur la diversité des offres touristiques. Il s'appuie sur des sites illustres que sont le Mont-Saint-Michel, Saint-Malo et le Cap Fréhel. Tout en promouvant la découverte du patrimoine, avec les cités médiévales de Dinan et Dol-de-Bretagne, ou de la Petite Cité de Caractère de Combourg, ainsi que les activités comme les randonnées sous toutes ses formes au cœur de la vallée de la Rance et le long du littoral, ou encore les loisirs nautiques et de détente dans les stations balnéaires de Dinard, Saint-Cast, Saint-Lunaire.

Bibliographie

Documents consultés

Armorstat. (2020). *Statistiques communes Côtes-d'Armor*. Récupéré sur <https://www.armorstat.com/>:

https://www.armorstat.com/armorstat_statistiques_communes.html

Bretagne Tourisme. (2020b). *Cap Fréhel - Saint-Malo - Baie du Mont Saint-Michel*. Récupéré sur <https://www.tourismebretagne.com/>: <https://www.tourismebretagne.com/destinations/les-10-destinations/cap-frehel-saint-malo-baie-du-mont-saint-michel/>

Bretagne Tourisme. (2020). *Baie de Saint-Brieuc - Paimpol - Les Caps*. Récupéré sur <https://www.tourismebretagne.com/>: <https://www.tourismebretagne.com/destinations/les-10-destinations/baie-de-saint-brieuc-paimpol-les-caps/>

Région Bretagne. (2018). *Une nouvelle stratégie touristique régionale. Passer d'une compétence partagée à une stratégie coordonnée*.

Côtes d'Armor Destination, 2020a. Côte d'Armor. Les chiffres clés du tourisme en 2019. Région Bretagne et Département des Côtes-d'Armor. 3p.

Côtes d'Armor Destination, 2020b. Côte d'Armor. Bilan du tourisme en 2019. Région Bretagne et Département des Côtes-d'Armor. 4p.

Côtes d'Armor Destination, 2019. Côte d'Armor. Prospective 2020 Tourisme en Côtes-d'Armor. Région Bretagne et Département des Côtes-d'Armor. 4p.

DSF NAMO, 2019 : Stratégie de façade maritime. Annexe 1 : description détaillée des activités et usages de l'espace maritime et littoral. Fiche tourisme littoral. 200p.

Personnes sollicitées pour relecture et complément

- **Côte d'Armor Destination/ Bénédicte Abhervé** (Responsable du pôle ingénierie et développement touristique) et **Vincent Corre** (Chargé de développement touristique)